



BULLETIN D'INSCRIPTION

SAISON 2023-2024



Nom – Prénom :

Date de naissance : / / Garçon / Fille

Adresse complète :

Téléphone : Adresse Email :

Pour les joueurs mineurs :

Nom du responsable légal :

Etablissement scolaire :

Réinscription : oui / non

Nouvelle adhésion : oui / non

Mutation : oui / non

Formule Jeunes (moins de 21 ans) et Etudiants (1)	100 €	
Formule Adultes (21 ans et plus) (1)	120 €	
Cours particuliers – Nous consulter		
Membre donateur (2) - Indiquer la somme		
Remise de 10% par personne à partir de 3 adhérents d'une même famille (remplir une fiche par adhérent et indiquer la somme avec la réduction).		
	TOTAL	

(1) Ces formules donnent accès aux prestations suivantes : Licence A de la Fédération Française des Échecs.
Accès à tous les cours collectifs. Accès à tous les tournois internes (hors 8 Mai et Open de Champagne).
Accès aux stages haut-niveaux.

(2) A partir de 400 € - Permet de devenir bienfaiteur du Club, tout en aidant financièrement le club. Déductible des impôts à hauteur de 66% barème 2019, ainsi un don de 500 € revient à 166 €. Renseignement auprès des dirigeants.

Mode de règlement :	Chèque(s) à l'ordre de Reims Echec et Mat – Possibilité de paiement échelonné en 2 ou 3 fois, dans ce cas faire plusieurs chèques et indiquer les dates de remises.	Bon C.A.F.
	Espèces	Chèques Vacances. Coupons Sports

- Je soussigné(e) DECLARE AUTORISER LE CLUB REIMS ECHEC ET MAT (à rayer en cas de refus)

1) réaliser des photographies ou des films dans le cadre des activités échiquéennes

2) reproduire et diffuser ces images sur le(s) support(s) suivant(s) : papier, cd-rom ou dvd, site Internet du club, etc.

3) céder à Reims Echec et Mat les droits concernant l'utilisation de ces images dans un but non lucratif. En d'autres termes, Reims Echec et Mat s'engage à ne pas faire commerce des images créées ; ces images ne pourront donner lieu à aucune rémunération des membres ou non du club.

Les images ne pourront en aucun cas être dénaturées ni détournées de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé. La légende ne pourra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne. Vous pourrez faire valoir votre droit d'accès et votre droit de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978).

Fait à _____ le _____

Signature du licencié ou du représentant légal